



N° 13616*01

- DEMANDE DE DEROGATION POUR**
- LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT***
 - LA DESTRUCTION ***
 - LA PERTUBATION INTENTIONNELLE ***

DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES
 *cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE	
Nom et Prénom :	ou Dénomination (pour les personnes morales) : RTE
Adresse :	46, avenue Elsa Triolet 13008 Marseille
Nature des activités :	Service public du transport d'électricité
Qualification :	Propriétaire et gestionnaire du réseau d'électricité Haute tension à très Haute tension

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 – Pour les Mammifères	Voir détail dans le dossier de demande de dérogation	Des destructions d'individus sont possibles lors des travaux de défrichage/terrassement même si la capacité de fuite de l'espèce reste bonne.
Castor d'Europe (Castor fiber L.)	Espèce présente aux abords de 9 pylônes Estimation d'individus concernés par la perturbation : 1 à 30 individus	La réalisation du projet implique la perturbation d'individus. <i>Ce groupe fait également l'objet d'un CERFA pour la destruction et altération d'habitats (CERFA 13614-01)</i>
B2 – Groupe des oiseaux	Voir détail dans le dossier de demande de dérogation	Les opérations de défrichage étant prévus en période favorable, en dehors de la période sensible de reproduction, le risque de destruction d'individus en phase travaux ou exploitation apparait très faible pour ces espèces à forte capacité de fuite. La majorité des espèces sont communes à très communes et habituées aux bruits et dérangements générés par les activités humaines. Le bruit engendré par le chantier pourrait cependant déranger les espèces les plus sensibles.
Toutes espèces protégées 26 espèces : Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>) Bouscarle de cetti (<i>Cettia cetti</i>) Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>) Coccyzine grise (<i>Coccyzina corbonaria</i>) Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>) Fauvette mélanocéphale (<i>Sylvia melanocephala</i>) Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>) Gobemouche noir (<i>Ficedula hypoleuca</i>) Grimpereau des jardins (<i>Certhia brachydactyla</i>) Guêpier d'Europe (<i>Merops apiaster</i>) Hypolaïs polyglotte (<i>Hippolais polyglotta</i>) Loriot d'Europe (<i>Oriolus oriolus</i>) Martin pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>) Mésange bleue (<i>Aegithalos caedatus</i>) Mésange charbonnière (<i>Cyanistes caeruleus</i>) Mésange à longue queue (<i>Parus major</i>) Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>) Pic vert (<i>Picus viridis</i>) Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>) Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>) Rossignol philomène (<i>Luscinia megarhynchos</i>) Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>) Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>) Serin cini (<i>Serinus serinus</i>) Sittelle torchepot (<i>Sitta europaea</i>) Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i>)	Cf tableau §12.3 du dossier afin d'identifier la présence de chaque espèce au droit de chaque pylône Estimation du nombre d'individus non réalisable. <i>Cette espèce fait également l'objet d'un CERFA pour la destruction et altération d'habitats (CERFA 13614-01)</i>	

B3 – Groupe des Amphibiens	Voir détail dans le dossier de demande de dérogation	Des destructions d'individus sont possibles lors des travaux de défrichage/terrassement. La réalisation du projet implique également la perturbation d'individus. <i>Ce groupe fait également l'objet d'un CERFA pour la destruction et altération d'habitats (CERFA 13614-01)</i>
Grenouille rieuse (Pelophylax ridibundus)	Espèce présente aux abords de 12 pylônes Estimation d'individus concernés par la perturbation : 1 à 50 individus	

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : **Le projet consiste à mettre en place des protections visant à sécuriser l'axe 400 kV Boute-Tavel, liaison stratégique pour l'alimentation de la région Provence Alpes Côte-d'Azur (PACA), vis-à-vis des phénomènes hydrauliques de la Durance.**
 Voir les explications relatives au projet dans le dossier.

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION (Renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)	
D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT	
Capture définitive <input type="checkbox"/>	Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire <input type="checkbox"/>	Avec relâcher sur place <input type="checkbox"/> Avec relâcher différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : Cf. dossier DDEP joint au formulaire.	
Capture manuelle <input type="checkbox"/>	Capture au filet <input type="checkbox"/>
Capture avec épuisette <input type="checkbox"/>	Pièges <input type="checkbox"/> Préciser :
Autres moyens de capture <input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation de sources lumineuses <input type="checkbox"/> Préciser :	
Utilisation d'émissions sonores <input type="checkbox"/> Préciser :	
Modalités de marquage des animaux (description et justification) : Voir les explications relatives au projet dans la suite du présent dossier.	
D2. DESTRUCTION*	
Destruction des nids <input type="checkbox"/>	Préciser : ...
Destruction des œufs <input type="checkbox"/>	Préciser : ...
Destruction des animaux <input type="checkbox"/>	Par animaux prédateurs <input type="checkbox"/> Préciser : Par pièges létaux <input type="checkbox"/> Préciser : Par capture et euthanasie <input type="checkbox"/> Préciser : Par armes de chasse <input type="checkbox"/> Préciser :
Autres moyens de destruction <input checked="" type="checkbox"/>	Préciser :
Travaux de défrichage et de terrassement (phase chantier) ; Voir les explications relatives au projet dans le dossier.	
D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*	
Utilisation d'animaux sauvages prédateurs <input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques <input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation de sources lumineuses <input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation d'émissions sonores <input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques <input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation d'armes de tir <input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle <input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Bruit et mouvement des engins en phase chantier, perturbation durant la destruction d'habitats.
Voir les explications relatives au projet dans le dossier.	
E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGES DE L'OPERATION *	
Formation initiale en biologie animale <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Préciser : Écologues spécialisés sur la faune et la flore. (Bureau d'études ou associations)

Formation continue en biologie animale Préciser :
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période :
Programme de travaux établi sur une période 2022-2026
Réalisation des travaux en fin d'été et début d'automne
Durée des travaux par pylône : 1 à 2 mois

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : **Provence Alpes Côte-d'Azur**
Départements : **Bouches-du-Rhône et Vaucluse**
Cantons :
Communes : **Jouques, Peyrolles-en-Provence, Meyrargues, Le Puy-Sainte-Reparate, Saint-Estève-Janson, Cheval-Blanc, Orgon, Plan-d'Orgon, Cabannes, Noves, Châteaurenard**

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires.....
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace.....
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Dans le cadre du dossier de demande de dérogation au titre de l'Article L411-2 du Code de l'environnement, plusieurs mesures de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi des mesures ont été définies, en vue de garantir le maintien de l'état de conservation des espèces impactées à l'échelle locale.

Evitement :

ME1 - Evitement des zones à enjeu par choix alternatif des types de dispositifs de protection

Réduction

MR1 – Réduction des effets d'emprise par choix alternatif des types de dispositifs de protection

MR2 - Sensibilisation du personnel de chantier et protocoles d'intervention

MR3 - Restriction de la période d'intervention

MR4 – Protection de la qualité des sols et des eaux

MR5 – Réduction des effets sur l'alimentation et le maintien des îlots

MR6 – Suivi du risque de crue et de lâcher de barrage

MR7 – Prévention contre le risque incendie

MR8 – Inventaires annuels des pylônes faisant l'objet d'aménagements

MR9 – Recréation des habitats humides à enjeux et plantations

MR10 – Restriction des emprises au strict minimum et mise en défens

MR11 – Déplacement et protection des arbres sénescents

MR12 – Remise en état de l'habitat aquatique

MR13– Prévention, suivi et gestion des plantes invasives ou envahissantes

MR14 – Arrosage des pistes et réduction des risques d'émission de poussières

MR15 – Gestion des déchets

MR16 – Déplacement / préservation des banques de graines

MR17 – Clôture et balisage des fosses

MR18 – Effarouchement avant démantèlement des enrochements existants

MR19 – Rétablissement des accès ou activités / concertation avec les gestionnaires

MR20 – Respect de la réglementation en matière d'émissions sonores

MR21 – Remise en état et insertion paysagère

Compensation :

MC1 – Site compensatoire de Cabannes

MC2 – Mise en place d'écopastoralisme sous les lignes électriques aériennes

MC3 - Remise en état des chemins d'exploitation dans le lit majeur de la Durance

Accompagnement

MA1 – Recréation de îlot et déplacement d'espèces

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : **Contrôle interne des travaux par un écologue / Bilan des suivis adressé à la DREAL PACA**

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à Le Votre signature
--	---------------------------------